

Décisions

Le Conseil communautaire a confié au Président un certain nombre de pouvoirs lui permettant de prendre des décisions en lieu et place de ce dernier, et ce en vertu de plusieurs délibérations.

Conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, les actes réglementaires et "ni réglementaires, ni individuels" sont publiés sur le site internet depuis le 1er juillet 2022.

Consultez-les ICI.

Toutes les décisions prises avant le 1er juillet 2022 sont consultables sur rendez-vous au siège de la communauté de communes (Administration générale - Services Assemblées) ou dans la rubrique "Recueil des actes".

TÉLÉCHARGER LES DÉCISIONS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**